

ARRETE PORTANT SUR REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION- RD25 route de Langouët

Affaire suivie par Raphaëlle LENEL

Le Maire de la commune de VIGNOC,

- Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,
- Vu la demande de l'entreprise VEZIE en vue de travaux de branchement neuf, au 9 rue des Ecoles
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer la **circulation** pour assurer la sécurité des travaux,
- Vu l'intérêt général,

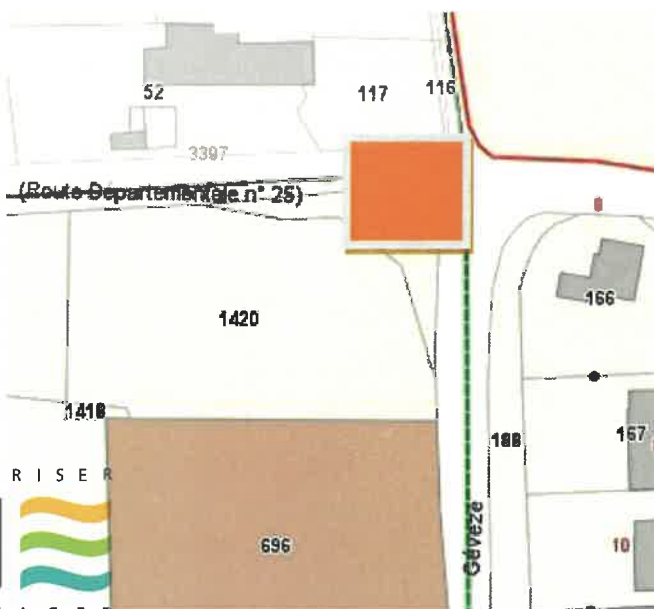
ARRETE

Article 1er : La route départementale D25 en direction de Langouët sera rétrécie par panneaux B15/C18 sur section courante par fonçage, en vue d'y organiser les travaux du 17/02/2026 pour 30 jours calendaires inclus.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle - quatrième partie - signalisation de prescriptions - sera mise en place par la société VEZIE.

Article 2 : Le demandeur veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la période d'occupation. Un état des lieux sera réalisé avant et après travaux (personne à contacter : Pascal BARBIER- responsable du service technique de Vignoc – Tél 07 50 56 46 27). En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la Commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

Article 3 : La brigade de gendarmerie de HEDE est chargée du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.



Fait à VIGNOC,
Le 17/02/2026.

L'Adjoint Délégué,
Raymond BERTHELOT.

